canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service des automobiles
et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 12
san.rtech@vd.ch
www.vd.ch/san

Imprimer le formulaire

Renseignements indispensables pour la modification technique d'un véhicule limité jusqu'à 45 km/h

☐ Pose d'un turbo ☐ Changement de moteur

Genre de véhicule

Marque du véhicule

Type du véhicule

N° de châssis

Marque / type du moteur Identification

Cylindrée cm³

Couple maximum N/m à t/min

Puissance du moteur * KW-CV-DIN/SAE à t/min

* Augmentation de puissance : max. 20%, art. 97 al.3 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41).

Marque et type du turbo

Marque et type de l'échappement

Des mesures du bruit au passage et de la fumée en charge ont été effectuées avec cet équipement :

☐ Oui, fournir les procès-verbaux ☐ Non

La preuve de conformité gaz doit être présentée pour le véhicule qui y est soumis (soit la 97/68/Certificat européen (CE) pour le véhicule de travail et la 2000/25/CE pour le tracteur ou le chariot à moteur)

Montage identique à la fiche d'homologation/de recéption N° certifié par l'importateur

Firme / nom et prénom

Adresse

N° postal, localité N° tél./natel

Date et signature

Modification effectuée par :

Firme / nom et prénom

Adresse

N° postal, localité N° tél./natel

Date et signature

Veuillez retourner le formulaire dûment complété accompagné du permis de circulation au bureau des autorisations spéciales à Lausanne.